



**Bureau communautaire  
Mardi 27 Juin 2023  
DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 9**

**Nombre de votants : 10**

**Présents :** M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

**Absents représentés :** Mme Myriam GAIRAUD représentée par Mme Isabelle SILHOL.

**Absents :** M. Joseph RODRIGUEZ.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Marché n°2021-15 Lot n°6 Menuiseries intérieures – Construction du Centre de loisirs de Canet**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et avenants d'accords-cadres de fourniture et de services dont le montant est supérieur ou égal au seuil des procédures formalisées, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la commande publique, ses articles L2124-1 à L2124-4, L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 notamment,

Vu les décisions 2021-28B et 2022-81D.

Il est rappelé aux membres du Bureau communautaire qu'un programme de travaux a été mis en œuvre pour la construction d'un centre de loisirs sur la commune de Canet.

Un marché de travaux a alors été attribué, conformément à l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 19 octobre 2021, à l'entreprise MG BOIS MENUISERIE le 2 décembre 2021 pour un montant de 28 372,05 € H.T. Un avenant n°1 a été passé le 23 novembre 2022 portant le nouveau montant du marché à 31 306,05 € H.T.

La pose des miroirs prévue au lot n°6 « Menuiseries intérieures » ayant été réalisée par le titulaire du lot n°10 Chauffage-Ventilation-Plomberie, il convient d'inscrire une moins-value pour le lot n°6 du montant initialement chiffré par MG BOIS MENUISERIE.

Conformément à l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 20 juin 2023, il convient de passer un avenant n°2 pour diminuer le montant du marché comme suit :

Désignation	Montant H.T. du marché
Marché 2021-15 - lot n°6 Menuiseries intérieures	28 372,05 €
<i>Pour mémoire : avenant n°1</i>	2 934,00 €
<b>Avenant n°2 – Retrait du poste 6.1.6. Miroirs</b>	<b>- 896,00 €</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>30 410,05 € H.T.</b>

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'attribution du marché avec les entreprises susvisées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 29 juin 2023

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL